



Le gouvernement programme la destruction de nos retraites et la baisse de nos salaires

Section Corse du Sud
filère fiscale

Toute la presse le relève : « L'étau se resserre autour des retraites des fonctionnaires ».

Woerth a annoncé pour tous les salariés, du public et du privé :

- ♦ « l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ». Il a ajouté : « le nouvel âge légal n'est pas fixé : 62, 63, 61 ans...nous verrons tout cela » ;
- ♦ « l'augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein ».

Déjà la loi Fillon a augmenté la durée de cotisation d'un trimestre par an : 40 ans en 2008, 40,5 ans en 2010, 41 en 2012. Ainsi nos collègues qui partent aujourd'hui perçoivent des pensions sensiblement diminuées.

Alors 43, 44, 45 ans de cotisations avec un départ plus tardif- au delà des 60 ans - et un effet de la décote encore plus prononcé, que va t-il rester?

Mais à ces mesures qui concernent tous les salariés, s'ajoutent des dispositions qui s'appliqueraient spécifiquement aux fonctionnaires et qui ressortent d'un document remis aux organisations syndicales nationales, dont la presse se fait déjà l'écho.

Cela se traduirait par :

La disparition de la règle des 6 derniers mois pour le calcul de la pension :

Dans son document, le gouvernement envisage de calculer le montant de la pension sur le traitement moyen des 2 puis progressivement des 10 dernières années d'ici 2020 (contre les 6 derniers mois actuellement) : cela entraînerait une baisse brutale des pensions.

Rappelons que l'alignement sur les 25 meilleures années se traduirait par une perte de 30% du montant de la pension.

Le relèvement de 2,7 points du taux de cotisation salariale. Pour les fonctionnaires le taux (théorique) est de 7,85% (sur le brut), dans le privé il est de 10,55%. L'alignement signifierait donc mécaniquement une perte d'environ 2,7% du salaire.

Soit pour un cadre A (inspecteur 7 ^{ème}) : une perte de 61 euros par mois , 740 euros sur une année. Pour un cadre B (contrôleur 2 ^{ème} cl 7 ^{ème}) : une perte de 45 euros par mois , 540 euros sur une année. Pour un cadre C (AAI 1 ^{ère} cl 7 ^{ème}) : une perte de 40 euros par mois , 480 euros sur une année.
--

Sous couvert de rapprochement des régimes de retraite public-privé, c'est une véritable baisse des salaires des fonctionnaires directement au profit du budget de l'état qui est programmée.

Dans la ligne de mire du document gouvernemental il y a aussi :

- ✓ La règle de la **majoration de pension** de 10% pour les trois premiers enfants puis de 5% par enfant supplémentaire. Les 5% spécifiques au public sauteraient.
- ✓ Le **départ anticipé** au bout de 15 ans de services des parents de trois enfants
- ✓ La règle des **pensions de réversion** (en cas de veuvage). Le non plafonnement pour les fonctionnaires serait trop avantageux.
- ✓ Le **minimum garanti** de pension (800 euros en moyenne pour les fonctionnaires qui en relèvent) qui, selon la presse « renforce l'avantage du public ».

Chacun peut faire ses comptes : qui peut accepter une telle régression ?

Ce n'est pas aux fonctionnaires de faire les frais des déficits creusés par les cadeaux aux banques et aux hauts revenus et de la soumission aux diktats des marchés financiers et autres agences de notation.

- ✓ Maintien de l'âge légal du départ à 60 ans.
- ✓ Non à l'allongement de la durée de cotisation.
- ✓ Maintien du code des pensions et de toutes ses dispositions.
- ✓ Retrait du projet gouvernemental.

La section considère que seule la grève interprofessionnelle public-privé sur ces revendications est de nature à faire reculer le gouvernement.